

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 août 2022
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-deux le trente et un août à 20H30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-cinq août s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Jean CONREAUX, Maire

Nombre de membres en exercice : 12

Etaient présents : SEMIOND Philippe - REYMOND Andrée - MOUTIER Gérard - GARNIER Martine - HAMMES Marie-Pierre - ROULX-LATY Didier

Absents : VALBON François - JULIENNE Olivier

Procurations : DE CLINCHAMPS Patrice à CONREAUX Jean - CLERET DE LANGAVANT Maixent à SEMIOND Philippe - DECAUX Brice à HAMMES Marie-Pierre

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article D.2342-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** la décision modificative n°2 sur le budget M 14 ;
- **Autorise** le Maire à procéder au virement de crédits prévu par la présente décision modificative ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

